



Le présent formulaire est à retourner à  
Mairie de Lodève  
7 place de l'Hôtel de ville  
34700 Lodève

# Love vélo !

Pour vous aider dans vos démarches vis à vis des autres financeurs qui utilisent des plates formes numériques, le Lieu d'Accès Multimedia (espace Marie Christine Bousquet au 1 place Francis Morand) est à votre disposition pour vous aider à faire les démarches en ligne.

Horaires :

Mardi journée (8h45 à 11h 45 et de 13h 45 à 16h 45)

Mercredi matin (8h45 à 11h 45)

jeudi matin (8h45 à 11h 45)

sur rdv, merci de téléphoner au 04 11 95 01 40

Cet automne, nous allons lancer une étude pour le développement des mobilités douces (piétonne, vélo, Transport à la Demande), si vous avez déjà des idées vous pouvez utiliser cet espace pour nous faire des propositions :

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e), ....., atteste sur l'honneur que :

- J'ai acheté pour mon propre compte un vélo à assistance électrique.

- Je m'engage à ne pas céder le VAE acheté, dans les 12 mois qui suivent son acquisition.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Fait à : Le : ...../...../20.....

Signature :



## FORMULAIRE DE DEMANDE « Love Vélo »

Le Conseil municipal a délibéré le 21 juillet 2020 en faveur de la mise en place d'une aide « Love Vélo » pour inciter à l'achat de vélos à assistance électrique et favoriser les déplacements doux des Lodévoises et des Lodévois.

# Love vélo !

**Merci de remplir la demande en MAJUSCULES**

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Date de naissance : .....

### Demande à bénéficiaire du :

Aide « Love Vélo » de 100 €

Bonus « Lodève Pitchoune » pour : > un siège vélo enfant : 20€

> une remorque vélo enfant : 50€

Prix du vélo : .....

Prix du siège vélo : .....

Prix de la remorque : .....

Numéro de facture du vélo : .....

Date de facture du vélo : .....

Fait à : Le : ...../...../20..... Signature :

**Cette demande doit être accompagnée de :**

- o L'attestation sur l'honneur ci-après,
- o La copie des factures d'achat du vélo à assistance électrique, du siège enfant et de la remorque enfant, comportant le nom et prénom du demandeur et son adresse, les références et le prix ainsi que la domiciliation du vendeur professionnel,
- o La copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique,
- o La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour),
- o Un justificatif de domicile du bénéficiaire, de sa résidence principale à Lodève (copie recto-verso de la taxe d'habitation de la résidence principale)
- o Un relevé d'identité bancaire ou postal.

**Règles à respecter pour l'attribution de l'aide « Love Vélo »  
d'un montant de 100 €**

- o Le demandeur doit être une personne physique majeure (les personnes morales ne sont pas éligibles),
- o Le demandeur doit justifier de sa résidence principale à Lodève,
- o Le demandeur doit s'engager à ne pas céder le vélo dans les 12 mois suivant son acquisition, Merci de remplir l'attestation en fin du formulaire.
- o Deux aides communales attribuées par foyer fiscal,
- o Présence de l'exhaustivité des pièces jointes,
- o Le vélo à assistance électrique doit être neuf et avoir été acheté auprès d'un professionnel exerçant son activité professionnelle sur le territoire du Département de l'Hérault,
- o La facture du vélo doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020. Elle doit faire apparaître la marque et le modèle du vélo à assistance électrique acheté. Le lien entre le certificat d'homologation (NF EN 15194) et la facture devra être facilement compréhensible,
- o La facture du siège enfant doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020,
- o La facture de la remorque enfant doit être libellée au nom du demandeur et postérieure au 1er janvier 2020.

# Les aides pour l'achat d'un vélo électrique

## L'État : 200€

L'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique (VAE) à condition de déjà bénéficier d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €.

Pour cela, il faut :

- être majeur ;
- être domicilié en France ;
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo ;
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14091>

## Le département : 250€

Le département peut aider à hauteur de 250 € l'achat d'un VAE, le demandeur :

- doit être une personne physique majeure (les personnes morales ne sont pas éligibles) ;
- doit justifier de sa résidence principale dans l'Hérault ;
- doit être «non imposable» ou avoir un quotient familial inférieur à 27 086 €
- doit s'engager à ne pas céder le vélo dans les 12 mois suivants son acquisition

[https://mesdemarches.herault.fr/loc\\_fr/cd34](https://mesdemarches.herault.fr/loc_fr/cd34)

## La Région : 200€

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur :

- doit être une personne physique **majeure**. Les personnes morales ne sont pas éligibles au dispositif
- doit justifier de sa résidence principale en **région Occitanie**
- doit justifier d'un taux d'imposition sur le revenu égal à 0 % (non imposable) ou d'un quotient familial compris dans la première tranche d'imposition correspondant au taux de 14 % (par exemple pour un vélo acquis en 2020, quotient familial inférieur à 27 519 €)
- ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif

<https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-velo-a-assistance-electrique>